

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 07 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 07 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Aurélie ROCHER, Maire.

Présents : Aurélie ROCHER, Jacques DESMÉ, Sylvie CHEVALET, Thierry SAVATON, Marie-Pascale URSOT-BOUDET, Pierre GARNIER, Monique MAILLARD, Robert JUQUOIS, Pascal FOURNIAU, Marine BLANCHIN, Alain COUVREUX, Benoît GEINDREAU, Christine THIBAUT

Absents excusés : Alain DAULÉAC, David LEGRAND.

Alain DAULEAC a donné procuration à Sylvie CHEVALET.

A été nommée secrétaire : Sylvie CHEVALET.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 13; Représentés : 14.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2021, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve ledit procès-verbal, sans réserve.

CONTRAT D'INGENIERIE POUR LA REALISATION DU DOSSIER LOI SUR L'EAU ET DE L'AVANT PROJET DE LA RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION COMMUNALE DE LA SAFEGE DE TOURS

Madame la Maire donne lecture du contrat d'ingénierie, pour la réalisation du dossier loi sur l'eau et de l'avant-projet de la reconstruction de la station d'épuration communale, de la SAFEGE, 7/9 Rue du Luxembourg de TOURS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le contrat d'ingénierie, pour la réalisation du dossier loi sur l'eau et de l'avant-projet de la reconstruction de la station d'épuration communale, ainsi que la proposition financière de la SAFEGE de TOURS qui s'élève à 15 990,00 euros H.T; 19 188,00 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise également Madame la Maire à signer le contrat d'ingénierie et tous les documents nécessaires à ce dossier.

ASSISTANCE DU SATESE 37 AUX TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

Madame la Maire explique au Conseil Municipal que l'étude diagnostic réseau et le schéma directeur d'assainissement ont été réalisés par IRH en 2020 et montre que le système d'assainissement actuel nécessite une remise à niveau pour satisfaire aux obligations réglementaires. Elle donne lecture au Conseil Municipal du contrat de prestation de services, rédigé par le SATESE 37, 3 Rue de l'Aviation 37082 TOURS CEDEX 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le contrat de prestation de services, rédigé par le SATESE 37, ainsi que la proposition financière qui s'élève à 7 995,00 EUROS T.T.C.

Ce contrat de prestation de services du SATESE 37, est une assistance relative aux travaux de reconstruction adaptée aux besoins du Maître d'Ouvrage, sur la base d'une station de type boues activées d'une capacité de traitement inférieure à 1 000 équivalents habitants. Dès l'avant-projet, le Maître d'Ouvrage bénéficie d'un accompagnement technique complet.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le contrat de prestation de services et tous les documents relatifs à ce dossier.

TRAVAUX DE VOIRIE, RUE DU CHAMP DE FOIRE

Madame la Maire présente les devis des entreprises COLAS, EUROVIA, RTL pour les travaux de voirie, Rue du Champ de Foire à Champigny-sur-Veude :

Récapitulatif	COLAS	EUROVIA	RTL
Sans option			
Ecluse	12808.22	11577.00	13487.00
Plateau surélevé	20050.93	23953.20	21442.50
Montant HT	32859.15	35530.20	34929.50
TVA 20%	6571.83	7106.04	6985.90
Montant TTC	39430.98	42636.24	41915.40
Avec option			
Ecluse	12808.92	11577.00	12087.00
Option	1663.20	1950.36	1848.00
Plateau surélevé	20050.93	23953.20	21442.50
Option	11642.40	9509.50	12936.00
Montant HT	46165.45	46990.06	48313.50
TVA 20%	9233.09	9398.01	9662.70
Montant TTC	55398.54	56388.072	57976.20

Après comparaison des offres, le Conseil Municipal retient l'entreprise la moins-disante, à savoir l'entreprise COLAS, 24 Rue des Bordes 86102 Châtellerault, pour un montant de 32 859.15 euros H.T, 39 430,98 euros T.T.C, sans les options.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer les devis acceptés et toutes pièces relatives à ce dossier.

TARIFS DES EMPLACEMENTS POUR LA SAINT LOUIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier les tarifs des emplacements pour la Saint-Louis :

- VIDE-GRENIERS, BROCANTEURS : Forfait de 8 euros les 5 ml.
- ANIMATIONS, CAMELOTS : Forfait de 30 euros.
- RESTAURATION, BUVETTE : Forfait de 15 euros.

Gratuit pour les restaurateurs campinois, les commerçants campinois et les associations campinoises.

- ARTISANS, PRODUCTEURS, COMMERCANTS
1,50 euros le ml sans électricité.
2,50 euros le ml avec électricité.

Cette délibération remplace et annule le délibération n°2020026 du 28/07/2020, portant sur le même objet.

DEPENSES REGLEES SUR LE COMPTE 6232, FETES ET CEREMONIES

Madame la Maire informe le Conseil Municipal, sur l'utilisation de l'article 6232, fêtes et cérémonies sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que cet article sera utilisé afin de régler les dépenses liées aux manifestations suivantes :

- Les vœux du Maire
- Les inaugurations diverses
- Les animations pour la bibliothèque municipale
- La fête de la Saint-Louis
- La fête de la Saint Jean
- Les journées du patrimoine
- Le festival Iris et Patrimoine
- Les commémorations du 08 mai, 14 juillet, 11 novembre
- Les feux d'artifices
- Les fêtes des écoles, la fête de Noël
- Les expositions diverses (Tableaux, peinture, objets d'Arts, vernissage etc...)
- Les concerts de musique
- Les marchés fermiers
- Les cadeaux de fin d'année pour les élèves des écoles
- Les cadeaux à l'occasion des départs à la retraite

Cette présente délibération remplace et annule la délibération n°2018010 du 15/02/2018, portant sur le même objet.

QUESTIONS DIVERSES

- Sylvie CHEVALET fait un dernier point concernant les manifestations du 13 et 14 juillet prochain et la mise en place de la sécurité de la manifestation du 13 juillet. La route départementale sera barrée, suivant l'arrêté de Mme la Maire du 01/07/2021, à compter de 18 heures pour l'installation du marché fermier, de la veillée aux lampions et du feu d'artifice. Des affiches d'interdiction de stationner seront positionnées la veille, afin d'éviter le stationnement des véhicules.
Le 14 juillet, un pique-nique est organisé par l'association A.V.E.C, (Association de Valorisation de l'Environnement de Champigny) et diverses animations pour les enfants seront organisées par la commune, dans la cour du presbytère, Rue d'Enfer.
- Des devis sont en cours pour l'aménagement de l'aire de jeux du Québlé.
- Mme la Maire informe le Conseil Municipal que l'électricité doit être refaite au local commercial, Rue St Ladre, afin de respecter la norme NFC 15100. Un devis a été effectué par l'entreprise DURAND de Jaulnay, pour un montant de 5 455,20 euros T.T.C.
- Plusieurs dossiers ont été reçus, pour la location du logement au 16 Rue de la Bonne Dame à Champigny-sur-Veude. Le dossier de Mme Julie ARNOULT a été retenu, pour un loyer mensuel de 500 euros.
- Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées, les 13/09, 18/10, 08/11 et 06/12 à 18H30

20h00 la séance est levée.

Fait à Champigny-sur-Veude, le 13 juillet 2021

La Maire,
Aurélie ROCHER

